Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 060-286000021-20211015-LAPIREDACTEUR-AR

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commission administratives paritaires,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 6 mai 2021 fixant les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne pour la période 2021 à 2026,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 6 mai 2021 portant ouverture de l'inscription à la promotion interne session 2021,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 20 septembre 2021 portant organisation des entretiens de promotion interne pour l'année 2021,

Considérant les propositions effectuées par les collectivités et les établissements affiliés au Centre de gestion de l'Oise,

Considérant que les recrutements intervenus dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au sein des collectivités affiliées ouvrent onze quotas de promotion interne sur les grades de rédacteur et de rédacteur principal de 2ème classe,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents proposés appréciés après application des critères généraux et l'organisation d'un entretien conformément aux lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne,

Considérant que les fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude ont satisfait à l'obligation de formation de professionnalisation.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 060-286000021-20211015-LAPIREDACTEUR-AR

ARRÊTE

Article 1 :
Huit quotas sont affectés au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2021.

Article 1 :
Sont inscrits dans ordre alphabétique sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial, par voie de promotion interne de l'année 2021, les agents territoriaux suivants :

NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT
Madame DELALEAU Isabelle
Madame JAY Karine
Madame JULLIEN Karine
Madame LEFEBVRE Isabelle
Monsieur MARTINEZ-LOPEZ Alain
Madame PARIS Marie-Laure
Monsieur PODEVIN Philippe
Madame VERCOUSTRE Isabelle

Article 2 :
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.
L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. La réinscription est possible une troisième puis une quatrième année, sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de la première inscription ou de la première réinscription.

Article 3 :
Le Directeur Général du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :
La présente liste d'aptitude prendra effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Article 5 :
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 6 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 15 octobre 2021
LE PRESIDENT
Alain VASSELLE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE L'OISE